

CONDITION FÉMININE ET FRANCOPHONIE CANADIENNE

1. Si votre parti politique est appelé à former le prochain gouvernement, quels seront vos dossiers prioritaires en matière de condition féminine et de francophonie canadienne ?

R. Au cours des quatre dernières années, nous avons fait de la promotion de l'égalité des sexes et de la diversité une priorité. C'est pourquoi nous avons consenti un financement durable et prévisible pour toute une gamme d'organismes de défense des droits des femmes et de l'égalité. Nous avons créé le nouveau ministère des Femmes et de l'Égalité des genres et privilégié l'utilisation de l'analyse comparative entre les sexes+ (ACS+) comme force motrice dans l'élaboration des politiques et programmes fédéraux.

Nous croyons en l'équité, notamment au principe que les femmes méritent un salaire égal pour un travail de valeur égale. C'est pourquoi nous avons adopté une loi proactive sur l'équité salariale. Nous savons également que les femmes ont un rôle essentiel à jouer dans la création d'entreprises fortes et d'emplois de qualité. Nous avons donc investi pour aider davantage d'entrepreneures, créer des places en garderie plus accessibles et abordables et offrir un congé parental plus flexible, afin qu'il soit plus facile pour les nouvelles mères de reprendre le travail.

Les politiques publiques ont des répercussions différentes pour chacun. Nous nous engageons à ce que toutes les mesures de cette plateforme soient soumises à une ACS+ complète et rigoureuse par un nouveau gouvernement libéral. C'est ainsi que nous continuerons à faire des progrès – pour tous. Nous avons aussi pris des engagements clairs pour promouvoir nos langues officielles et faire progresser nos communautés linguistiques, notamment la modernisation de la Loi sur les langues officielles et le renforcement des pouvoirs du commissaire aux langues officielles.

2. Le sous-financement des groupes de femmes francophones en milieu minoritaire, qui contribuent au développement et à l'épanouissement des minorités de langue officielle, a des effets néfastes sur leur pérennité et leur capacité à mener des initiatives de façon soutenue. À preuve, plus de 60% des répondantes estiment que les ressources destinées aux femmes francophones en milieu minoritaire n'arrivent pas à répondre adéquatement aux besoins existants. Dans quelle mesure, votre parti envisage-t-il bonifier le financement accordé aux organismes de femmes francophones en milieu minoritaire ? Compte-t-il les sonder afin de connaître leurs besoins spécifiques ?

R. Nous remodelons de façon générale la façon dont les femmes et les filles sont soutenues en créant un modèle durable pour financer les organisations de défense des droits des femmes. Nous investissons 300 millions de dollars par l'entremise du Fonds Égalité, ce qui fait du Canada le plus important investisseur dans les organismes de défense des droits des femmes au pays et dans le monde.

Par ailleurs, dans le cadre de nos consultations qui ont mené au Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023, nous avons entendu que le manque d'investissements dans les organismes des communautés de langue officielle depuis dix ans a fait apparaître des enjeux majeurs auxquels nous devons faire face

rapidement. La dernière fois que ces organismes avaient vu leur financement de base augmenter remontait à 2003. Par conséquent, il était devenu difficile pour eux de remplir leurs rôles déterminants. Pour cette raison, notre nouveau Plan d'action prévoyait une augmentation de 70 millions de dollars sur cinq ans, ce qui nous a permis d'offrir une hausse d'un minimum de 20% à tous les organismes financés par la Direction générale des Langues officielles. Cette hausse contribue à renforcer les organismes sans but lucratif qui oeuvrent au développement des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire. De ces fonds supplémentaires, 57,37 millions de dollars répartis sur cinq ans seront affectés à l'enveloppe budgétaire de Patrimoine canadien (PC) dans le but d'augmenter le financement de base des organismes qui travaillent en réseaux pour le développement des communautés, de la culture et de l'apprentissage de la langue seconde. Nous travaillerons en étroite collaboration avec ces organismes communautaires pour déterminer le meilleur moyen de répartir ces fonds additionnels.

- 3. Si le Canada est l'un des chefs de file mondiaux en matière d'égalité homme femme, l'équité salariale est loin d'être une réalité. Selon Statistique Canada, les femmes touchent en moyenne 0,87 \$ pour chaque dollar gagné par les hommes. Cet écart salarial entre les sexes équivaut à 47 jours où les femmes travailleraient sans être rémunérées pendant l'année. Afin de remédier à la situation, bon nombre de femmes francophones suggèrent de légiférer le secteur privé et d'exiger plus de transparence des employeurs quant au salaire versé à leurs employés. Qu'est-ce que votre parti compte faire pour enrayer l'iniquité salariale ?**

R. Nous croyons en l'équité, notamment au principe que les femmes méritent un salaire égal pour un travail de valeur égale. Nous avons adopté une loi historique sur l'équité salariale afin d'assurer un salaire égal pour un travail égale, et nous avons introduit la nouvelle Prestation parentale partagée pour promouvoir l'égalité des sexes à la maison et au travail. Nous éliminons les obstacles auxquels les femmes sont confrontées afin que leurs idées et leurs innovations puissent continuer à transformer notre économie et notre société.

- 4. Au cours des trois dernières décennies, les besoins en matière de services de garde d'enfants se sont accrus de façon constante. En ce sens, près de 9 répondantes sur dix se sont montrées en accord avec la création d'un réseau de garderies universel respectant la dualité linguistique. Considérant qu'investir dans les services de garde fait croître considérablement le PIB du pays – pour chaque dollar investi, on note une augmentation de 2,30\$ – et promeut l'égalité des chances des femmes francophones et acadiennes sur le marché du travail, votre parti s'engage-t-il à mettre sur pied un tel service ? Si oui, comment s'y prendra-t-il ?**

R. À la rentrée scolaire cet automne, moins d'un élève sur trois au primaire trouvait une place – et en Ontario, avec un peu de chance, les familles arrivaient à trouver une place, mais il leur en coûte plus de 4 000 \$ cette année. Pour ce qui est des parents qui travaillent le soir ou qui ont des heures de travail irrégulières, pratiquement aucune option de services de garde ne leur est offerte. Un gouvernement libéral réélu aidera les parents ayant des enfants à l'école primaire en prenant les mesures suivantes : nous créerons jusqu'à 250 000 places en services de garde avant et après l'école pour les enfants de moins de dix ans; nous remettrons 800 \$ chaque année dans les poches d'une famille typique de quatre personnes vivant en Ontario en baissant de dix pour cent les frais encourus par les parents partout au pays; et nous viserons à réserver une partie des nouvelles places en services de garde pour offrir davantage de services aux parents qui font

des heures supplémentaires, travaillent la nuit ou ont plusieurs emplois – car ces derniers doivent pouvoir compter sur de l'aide lorsqu'ils en ont le plus besoin.

Déjà, dans le premier mandat, nous avons fait des investissements historiques à long terme dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, et nous avons signé des ententes bilatérales avec chaque province et territoire qui répondent à leurs besoins particuliers. Ces investissements et ces ententes permettront de créer jusqu'à 40 000 places en garderie abordables supplémentaires d'ici 2020. L'Allocation canadienne pour enfants (ACE), qui, en plus des investissements dans les services de garde a mis plus d'argent dans les poches de neuf familles sur dix pour les aider à assumer les coûts élevés liés à l'éducation de leurs enfants. Depuis 2015, l'ACE a contribué à sortir plus de 300 000 enfants de la pauvreté.

Pour les parents francophones en situation minoritaire, la transmission de la langue à l'enfant peut être un défi additionnel. Afin d'aider les enfants à apprendre leur langue, à perfectionner leurs compétences linguistiques et à s'exprimer avec aisance, nous devons fournir des services de garde en français. Il s'agit aussi d'une question de renforcement culturel et identitaire. Pour ces raisons, en juin 2017, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants se sont entendus sur un cadre multilatéral historique d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Celui-ci contribuera à accroître la qualité et l'accessibilité de l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du pays. Nous verserons aux provinces et aux territoires 1,2 milliard de dollars sur trois ans.

Notre Plan d'action pour les langues officielles prévoit aussi l'affectation de 20 millions de dollars sur cinq ans destinés au développement de la petite enfance et aux services de garde en français dans les communautés en situation minoritaire. Travaillant de concert avec des organismes comme l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne, la Commission nationale des parents francophones et le Réseau de développement économique et d'employabilité, Emploi et Développement Social Canada apportera un soutien à la formation professionnelle et au renforcement des capacités des travailleurs en service de garde. Nous contribuerons au développement des capacités des éducateurs de la petite enfance à ouvrir un plus grand nombre de garderies et à offrir plus de services de garde d'enfants francophones dans les communautés minoritaires.

- 5. D'après notre consultation pancanadienne, plus des trois quarts des femmes francophones ne se disent pas satisfaites vis-à-vis l'offre de services en français dans le secteur de la santé. Pourtant, l'article 41 de la Loi sur les langues officielles impose une obligation aux institutions fédérales de veiller à ce que soient prises des mesures positives pour favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et appuyer leur développement. Si votre parti politique est appelé à former le prochain gouvernement, de quelle façon envisagez-vous améliorer l'offre de services de santé en français ?**

R. En vertu du Plan d'action pour les langues officielles, notre gouvernement a engagé la somme additionnelle de 22,5 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer l'accès aux services dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Santé Canada renforcera aussi les activités qui mènent à améliorer l'accès aux services de santé dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire avec un investissement total de 186,8 millions de dollars sur cinq ans pour la formation pour les professionnels de la santé, un appui aux réseaux de santé communautaires et des projets innovateurs pour

améliorer l'accès aux services de santé. Cela inclut 5 millions de dollars sur cinq ans dans cinq établissements d'enseignement postsecondaire pour qu'ils élargissent leurs programmes de formation en santé afin de couvrir des régions où il est difficile d'accéder à des programmes en français. Ces établissements d'enseignement sont le Collège Éducacentre, en Colombie-Britannique; la Cité universitaire francophone à l'Université de Regina et le Collège Mathieu, tous deux en Saskatchewan; ainsi que le campus Glendon de l'Université York et l'Université de Hearst, tous deux en Ontario. Ces établissements se joindront aux 11 membres actuels de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne, déjà financés par Santé Canada pour former et maintenir en poste des professionnels de la santé francophones dans leurs communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Santé Canada investit également 4 millions de dollars additionnels sur cinq ans dans de nouveaux projets novateurs pour aider les communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au Canada à mieux répondre à leurs besoins en santé. Santé Canada sera partenaire pour des projets qui donnent suite à des priorités fédérales-provinciales-territoriales communes en santé. L'amélioration de l'accès aux services de santé mentale et de lutte contre les toxicomanies, ainsi qu'aux soins à domicile et en milieu communautaire pour les aînés dans les communautés en situation minoritaire sont les secteurs clés qui ont été mis en évidence au cours des consultations dans l'ensemble du pays.

Dans le cadre de notre Plan d'action, l'Agence de la santé publique du Canada améliorera son programme de promotion de la santé des jeunes enfants grâce à un investissement de 10 millions de dollars sur cinq ans. Des projets à l'appui de la santé mentale et du bien-être des enfants et des familles vulnérables seront lancés ou élargis dans des communautés en situation minoritaire précises ayant de grands besoins dans l'ensemble de notre pays.

Par ailleurs, nous nous emploierons à atteindre l'égalité en matière de soins de santé pour les femmes. Pour faire en sorte qu'elles bénéficient de meilleurs soins de santé, nous choisirons d'avancer en décelant et en éliminant les lacunes en termes de qualité des soins qui leur sont prodigués. Nous collaborerons avec les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) pour intégrer des analyses comparatives fondées sur le sexe et le genre (ACSG), ainsi que des analyses fondées sur la diversité, pour faire en sorte que la recherche tienne compte de ces facteurs afin d'améliorer les soins de santé des femmes. Nous mettrons sur pied un Institut national de recherche sur la santé des femmes – le premier en son genre au Canada. L'Institut réunira des experts en santé des femmes à travers le pays dans le but de combler les écarts qui persistent en matière de recherche et de soins. Dans ce travail, ils s'appuieront sur une approche intersectionnelle qui tient compte de la race, des facultés, et d'autres facteurs.

- 6. En ce 50e anniversaire de la promulgation de la Loi sur les langues officielles, l'heure est au bilan. Tel que rédigé présentement, ce texte de loi, un des piliers de l'identité canadienne, ne garantit pas les droits des communautés de langue officielle en situation minoritaire et l'égalité de statut des deux langues officielles partout au pays. En ce sens, le souhait des femmes francophones est clair : plus 85% des répondantes ont indiqué qu'il est nécessaire de moderniser la Loi sur les langues officielles afin que celle-ci prenne en considération les réalités propres à diverses populations. Votre parti s'engage-t-il à faire de la modernisation de la Loi sur les langues officielles une priorité ? Dans une telle éventualité, quand croyez-vous être en mesure de proposer une loi modernisée ?**

R. *Nous avons toujours et continuerons d'appuyer les droits des minorités linguistiques. Nous encourageons également plus de gens à apprendre l'anglais ou le français comme langue seconde. Ces communautés ont besoin de notre soutien constant. Pour protéger et promouvoir les droits des communautés linguistiques minoritaires, nous moderniserons la Loi sur les langues officielles, adoptée il y a 50 ans, notamment en y intégrant le mandat de Radio-Canada pour les nouvelles régionales et en veillant à ce qu'Air Canada fournisse des services entièrement bilingues à tous ses clients. Nous examinerons et renforcerons les pouvoirs du commissaire aux langues officielles, ne nommerons que des juges bilingues à la Cour suprême du Canada et nous entreprendrons le dénombrement des ayants droit et une enquête approfondie issue des données du recensement pour mieux prendre en compte et pour mieux servir les communautés linguistiques minoritaires.*

- 7. La majorité des personnes aidantes sont des femmes et elles sont plus enclines que les hommes à consacrer un plus grand nombre d'heures par semaine à fournir des soins, ce qui les oblige parfois à réduire leurs heures au travail, entraînant une baisse de revenus. Si le gouvernement fédéral a récemment bonifié le crédit d'impôt destiné aux personnes aidantes, seulement 8% des femmes francophones estiment que cette aide financière est suffisante. Compte tenu qu'il faudrait embaucher 1,2 million d'employé.e.s à temps plein à l'échelle du Canada pour remplacer le travail effectué gratuitement par les personnes aidantes, qu'est-ce que votre parti envisage de faire pour appuyer davantage les personnes aidantes ? De quelle façon les mesures envisagées prendront en compte les besoins spécifiques des femmes francophones en milieu minoritaire ?**

R. *Pour plus d'une décennie, l'inaction des conservateurs mettait en péril l'avenir de notre régime public de soins de santé. Nous avons renversé cette tendance alarmante en signant de nouveaux accords sur la santé, qui prévoient des investissements de plusieurs milliards de dollars dans les soins et en veillant à ce que les soins à domicile et la santé mentale disposent du financement nécessaire pour améliorer concrètement la vie des gens. Nous continuerons à collaborer avec les provinces et les territoires et investir 6 milliards de dollars supplémentaires dans les soins de santé au cours des quatre prochaines années pour rendre les soins plus accessibles, raccourcir les temps d'attente et améliorer le bilan de santé de tous. À cet égard, nous continuerons notamment à rendre les soins à domicile et les soins palliatifs plus accessibles.*

- 8. D'après notre consultation pancanadienne, seulement 1 femme francophone sur 10 se sent encouragée à entamer une carrière politique, qu'elle soit municipale, provinciale ou fédérale. Quelles mesures sont prises par votre parti politique afin d'assurer une parité parmi les élu.e.s et que compte-t-il faire pour assurer aux candidates élues un poste de qualité équivalente à ceux confiés à leurs homologues masculins? Pourquoi la parité est-elle importante pour votre parti ?**

R. *Depuis 2015, nous avons travaillé pour assurer une plus grande égalité des chances à tous les Canadiens et Canadiennes. Cela a commencé par la formation du tout premier Conseil des ministres paritaire au Canada et s'est poursuivi avec les trois derniers budgets fédéraux – les premiers de l'histoire canadienne à inclure une analyse approfondie des répercussions de nos choix politiques sur différentes personnes. Pour recruter un plus grand nombre de candidates féminines, le Parti libéral du Canada exige de toutes les associations de circonscription la preuve qu'elles ont approché des candidates potentielles pour sonder leur intérêt. Déjà en 2015, le Parti libéral du Canada avait fait élire le plus grand nombre de femmes de l'histoire.*

Cette fois-ci, environ 40% de nos candidat.e.s sont des femmes, dont presque 50% de nos nouveaux candidat.es.

- 9. Bien que le gouvernement du Canada se soit engagé, en 1995, à utiliser l'ACS+ dans l'élaboration de ses politiques, programmes et lois, la mise en œuvre de l'analyse de l'ACS+ est loin d'être complétée, ce qui crée des soucis de représentativité de la population canadienne. Notre sondage révèle que 83% des femmes francophones ne se sentent pas ou peu représentées dans les politiques publiques et les initiatives gouvernementales. Si votre parti est appelé à former le prochain gouvernement, s'engage-t-il à appliquer l'ACS+ à l'ensemble de ses politiques publiques, programmes et initiatives ?**

R. Les politiques publiques ont des répercussions différentes pour chacun. C'est pourquoi notre gouvernement applique l'approche ACS+ à chaque décision politique qu'il prend. Chacune des mesures de cette plateforme a été examinée sous l'angle de l'ACS+. Cela signifie que nous avons fait les premières démarches pour mesurer les différentes répercussions de ces propositions sur les gens, y compris la conduite d'analyses coûts-avantages pour chaque mesure. L'ACS+ est particulièrement utile pour examiner certains des engagements clés que nous prenons envers les Canadiens, notamment les suivants : bonifier les prestations de la Sécurité de la vieillesse ainsi que les prestations de survivant du Régime de pensions du Canada; réaliser de nouveaux investissements dans les services de garde pour les enfants d'âge scolaire; faire une mise de fonds pour un nouvel accord sur la santé qui privilégie l'accès aux services de santé mentale; introduire un nouveau système de Congé familial payé garanti, afin que tous les parents puissent se permettre de passer la première année à la maison avec leur enfant, au moment où cela est le plus important; et prendre des mesures pour promouvoir l'égalité et la diversité, lutter contre le racisme et faire de l'égalité au travail et dans le système judiciaire une réalité pour tous. Nous nous engageons à ce que toutes les mesures de cette plateforme soient soumises à une ACS+ complète et rigoureuse par un nouveau gouvernement libéral. C'est ainsi que nous continuerons à faire des progrès – pour tous.